

Solidaires en action N° 53

Le 16 février 2011

Le personnel de la Sécu était dans la rue...

Le personnel de la Sécu subit de plein fouet la politique de restrictions budgétaires imposée par le gouvernement et les caisses nationales. Dans les différentes branches les Conventions d'Objectif et de Gestion organisent l'**appauvrissement du service public de Sécurité Sociale** : suppressions massives d'emplois, fusions d'organismes, baisse des moyens, dégradation des accueils, etc. **Pour le personnel, les conséquences sont les réductions des mesures d'avancement et de promotion, la souffrance au travail qui s'accroît, ...**

Pour en rajouter, l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS) joue la provocation à propos des salaires : après avoir accordé 0,8% au 1er mai 2010, elle annonce qu'il n'y aura rien d'autre en 2010 et que 2011 sera une année blanche. Pire encore, l'UCANSS propose de lisser la prime de vacances sur les 12 mois de l'année. Cette mesure en trompe l'œil aboutira dès la 2^{ème} année à une baisse du salaire annuel. L'UCANSS prévoit encore d'autres mesures pour attaquer la convention collective. Et le ministère souhaite réduire les prestations servies par la complémentaire santé obligatoire !

C'est ce qui a conduit à la **manifestation nationale du personnel de la Sécu qui s'est tenue à Paris le 8 février**. SUD Protection sociale a pris sa place dans cette mobilisation, constituant dans la rue et devant le siège de l'UCANSS, la deuxième force syndicale derrière la CGT ! Pour la première fois, et malgré le refus de FO, **SUD était dans l'intersyndicale de la manifestation, de son départ jusqu'à la délégation reçue à l'arrivée.**



En effet, à l'issue de la manifestation, une délégation intersyndicale a été reçue par la direction de l'UCANSS, dans un climat tendu. La fédération SUD Protection sociale est intervenue pour souligner la forte mobilisation et la gravité de la situation : le personnel en action exige des réponses immédiates et concrètes à ses revendications. Nous avons ensuite fait remarquer que :

- l'augmentation des salaires est une revendication centrale,
- un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis des années est urgent,
- la question de l'emploi est aussi importante,
- la souffrance au travail se développe notamment à cause des conditions de travail, des réorganisations incessantes, des mutualisations et fusions à marche forcée,
- tout cela a des conséquences en matière de dégradation de la qualité du service public !

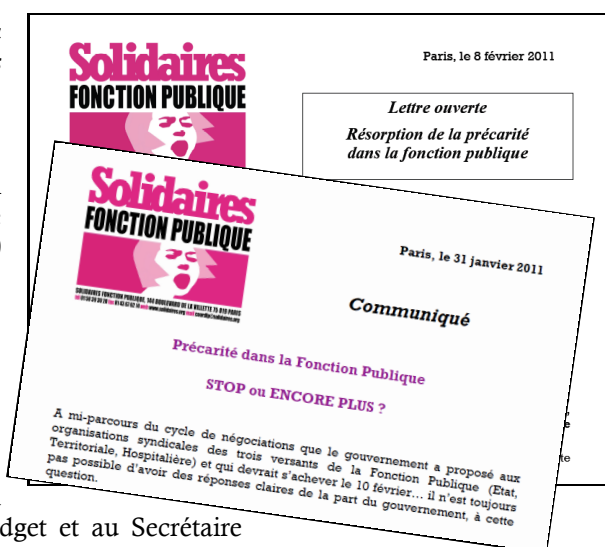


Fonction publique : en terminer avec la précarité ?

Officiellement, les négociations lancées en janvier visent à « en terminer avec la précarité dans la Fonction publique ». La réalité est bien moins enthousiasmante, ce qui ne nous surprend guère !

Si le gouvernement annonce un dispositif de titularisation sur 3 ans pour les contractuels ; sur son contour, sa mise en œuvre, il reste bien des points de désaccords. Mais l'hypocrisie est totale lorsque ce même gouvernement organise dans le même délai, la **suppression de 100 000 emplois de titulaires dans la Fonction publique d'Etat**, auxquels s'ajoutent des mesures similaires dans les Fonctions publiques Hospitalière et Territoriale !

Les discussions continuent. Solidaires y défend le principe d'un vrai plan de titularisation. **Nous avons des exigences vis-à-vis du gouvernement, nos propositions concernent tous le personnel de la Fonction publique.** L'Union Solidaires Fonction publique a adressé le 8 février un long courrier argumenté au ministre du Budget et au Secrétaire d'Etat à la Fonction publique ; c'est aussi le mandat défendu par nos représentant-e-s, un mandat dont nous rendons compte après chaque séance...



Dépendance : aussi vite et mal que pour les retraites ?

Le Président de la République a déclaré que la réforme de la dépendance serait examinée par le Parlement à l'automne 2011, après une élaboration du projet de loi par le gouvernement avant l'été. Nicolas Sarkozy n'est pas entré dans le détail de la réforme concernant la question du financement, mais il a écarté d'emblée deux hypothèses : on ne peut imaginer faire financer ceci par un déficit supplémentaire, et il est impossible de taxer davantage le travail et en augmenter le coût.

Des consultations sont engagées, mais le gouvernement veut aller vite : ce qui sera obtenu pour les intérêts financiers, ici des assureurs et des investisseurs, avant les élections de 2012, sera un acquis. D'ores et déjà, le Président de la République rejette toute idée de cotisation supplémentaire, arguant de finances publiques « exsangues », sans s'interroger sur les causes du manque de recettes publiques (cadeaux fiscaux, fraudes des grandes entreprises, exonérations sociales sans contre parties en matière d'emplois, etc.) Avec un tel cadrage, **on ne pourra qu'aboutir aux orientations déjà données par la majorité parlementaire actuelle : réduire le nombre de bénéficiaires, réduire le montant des allocations et prestations d'aide et d'assistance aux personnes âgées dépendantes.** En échange, des « options » seront probablement ouvertes aux familles, ainsi il pourra leur être rétorqué que ce sont elles qui choisissent : une assurance privée, facultative mais fiscalement incitée par exemple (dont le coût ne figurerait pas dans les prélèvements obligatoires), une aide « aux familles » (le plus souvent, les femmes et les filles des personnes dépendantes) qui assistent la personne âgée dépendante. Pour élargir la rentabilité financière des établissements, la main d'œuvre continuerait d'être exploitée et sous-payée.

Ce dossier de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes soulève de nombreux enjeux, humains, sociétaux, sanitaires et financiers. Il faut imaginer une cinquième branche de la Sécurité sociale. Son financement reposerait sur une cotisation progressive assise sur l'ensemble des revenus et des patrimoines. Ceci conduirait à supprimer tous les financements parcellaires actuels, dont le « lundi de Pentecôte » imaginé par Raffarin, et à repousser tout retour au recours sur la succession des personnes. **La solidarité doit s'exprimer par une contribution de toutes et tous à celles et ceux qui ont déjà la malchance d'être touchés par une maladie dégénérative.** Ce financement doit se concrétiser par la mise en place de services publics disposant de personnels correctement formés et rétribués.

92 jours de grève : les facteurs du Lauzet ont gagné !

Il aura fallu 92 jours de grève des facteurs, une mobilisation exceptionnelle des usagers et des élus locaux pour qu'enfin les négociations entre le syndicat SUD PTT avec les grévistes d'une part et La Poste d'autre part débouchent sur un relevé de décisions permettant une reprise du travail. 92 jours pendant lesquelles la négociation a été rendu difficile par La Poste : remises en causes de décisions actées précédemment, changement impromptu de négociateurs, désinformation faite à la presse, etc. Malgré cette mauvaise « orchestration » dirigée par La Poste, les facteurs grévistes du Lauzet ont su faire preuve d'un grand sens de la responsabilité en ayant le souci constant du sort de leurs usagers pour maintenir, malgré tout, un processus de négociation permettant de sortir aujourd'hui du conflit.

Dans le relevé de décisions final, **La Poste s'est engagée à maintenir les facteurs au Lauzet** jusqu'au 14 novembre 2011. La Poste a refusé de s'engager sur un maintien définitif, tout en assurant oralement qu'elle ne demanderait plus aux facteurs de monter à Barcelonnette. Le syndicat SUD PTT se chargera de rappeler à La Poste son engagement !

Le syndicat et les grévistes remercient les usagers pour leur soutien et la confiance apportés aux facteurs du Lauzet ; et aussi tous les élus qui ont participé activement à l'abandon du projet postal. Nous nous félicitons de l'engagement de tous dans la votation qui a permis de mettre en évidence l'illégitimité du désengagement de La Poste. **Ce succès montre que La Poste comme les autres directions d'entreprise, peut reculer sur ses projets.** Ensemble, postiers, usagers et élus exigeons et obtenons de La Poste qu'elle respecte ses obligations de service public. En cette fin de lutte, les facteurs du Lauzet ont adressé un message de sympathie et de soutien à ceux du 2^{ème} arrondissement de Marseille, en grève depuis 115 jours.

Ouverture illégale des commerces parisiens le dimanche

Dans une décision rendue le 10 février, le Tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné aux sociétés *MONOP, AVIDIS, TOUATIS, ZOVECO DIS* qui exploitent des magasins sous enseignes *Monop, Franprix* et *G20* de respecter les règles sur le repos dominical en vigueur à Paris, sous astreinte de 6000 € par infraction constatée. **Elles devront cesser d'employer des salarié-e-s, au plus tard à 13 heures le dimanche et faire le choix de fermer le dimanche ou le lundi.** Le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris (CLI-P qui regroupe les syndicats du commerce de Paris CGT, CFDT, FO, CFTC, SUD et CGC), qui avait assigné ces enseignes en référé, se félicite de cette décision. C'est un avertissement très clair adressé aux magasins qui violent délibérément la loi. Cela aura un impact très fort sur le respect du repos dominical des salarié-e-s. Le CLI-P assignera autant de fois que nécessaire les enseignes qui continueront de violer la loi, afin d'empêcher la banalisation de l'ouverture dominicale. Le cas échéant, il demandera la liquidation des astreintes prononcées. Il regrette que les autorités administratives n'assument pas leur devoir de faire respecter le principe de légalité.

2 avril, manifestations pour le droit à la santé



D'ores et déjà, 73 comités de défense des hôpitaux de proximité, des associations, des organisations politiques et des syndicats dont SUD Santé Sociaux et l'Union syndicale Solidaires, ont appelé à manifester dans chaque région le samedi 2 avril pour le droit à la santé.

Cette initiative est le résultat d'un long travail en commun de toutes celles et ceux qui considèrent que la défense de la santé n'est pas le seul apanage des professionnels du soin mais qu'au contraire cette question concerne toute la population. En effet les luttes des usagers sont nombreuses :



- ⇒ La mobilisation populaire autour de la **défense de l'hôpital de Carhaix** et l'existence à travers tout le pays de **plusieurs dizaines de comité de défense d'hôpitaux de proximité** créés depuis la lutte en défense de l'hôpital de Saint Afrique.
- ⇒ La pétition nationale du MDHP, **collectif de médecins, soignants, personnels hospitaliers**, patients, pour la sauvegarde d'un service public hospitalier de qualité, qui recueille déjà plus d'un million de signatures sur le site : www.mdhp.fr.
- ⇒ La lutte de l'ANDEVA pour la prise en charge des **victimes de l'amiante**.
- ⇒ Les deux manifestations nationales à l'appel du collectif « *Ni pauvres, Ni soumis* » qui fédère des dizaines d'**associations de personnes handicapées ou malades** dont la principale revendication portait sur l'instauration d'un revenu d'existence égale au Smic (1056 euros net), mais aussi l'accès à la Couverture Mutuelle Universelle pour les bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés et le refus des attaques sur la santé « *doivent désormais payer des frais supplémentaires (hausse du forfait hospitalier, franchises médicales, fiscalisation des indemnités du travail, déremboursement de certains médicaments, hausse du coût des mutuelles...), sans compter le coût de la vie qui ne fait qu'augmenter.* ».
- ⇒ L'action unitaire **contre les franchises médicales** qui pénalisent en premiers lieu les malades et mettent en cause l'existence d'une sécurité sociale solidaire.

La mise en œuvre de la loi HPST de Bachelot-Sarkozy frappe de plein fouet nos hôpitaux, nos maternités, nos centres d'Interruptions Volontaires de Grossesse... **C'est tout notre service public de santé qui se détériore, tant pour ceux qui en ont besoin que pour ceux qui y travaillent. Les franchises médicales, les déremboursements, les dépassements d'honoraires, les restructurations hospitalières, les privatisations, le démantèlement de la sécurité sociale, la réforme de la dépendance remettent en cause l'accès aux soins pour des millions de nos concitoyens.**

Toutes les structures sanitaires, sociales, médico-sociales, publiques ou privées sont maintenant confrontées à une restructuration majeure qui, comme elle l'a fait autrefois dans la sidérurgie et l'automobile, supprime de très nombreux emplois. Des dizaines d'établissements de santé à travers le pays **sont placés sous tutelle**, sont confrontés à des « **plans de retour à l'équilibre** » terme pudique pour désigner un plan de redressement, synonyme de suppressions d'emplois. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on apprenne : qui une fusion, qui une délocalisation, qui une fermeture de service, qui un partenariat public/privé. **Les conséquences sont** : les suppressions d'emplois, la dégradation brutale des conditions de travail (telle celle qui a motivé une grève de 68 jours à l'Hôpital Marchant à Toulouse)... un cadeau pharaonique aux multinationales des groupes privés (Compagnie Générales de santé, Korian, Medipsy, etc.)



Tout le secteur médico-social est soumis dans **un cadre concurrentiel à des « appels à projet »**, des « **contrats d'objectifs** » **sans moyens**, des regroupements d'associations, une organisation en « **pôle d'activité** » dans le cadre d'une cure d'austérité qui est le pur décalque du processus appliqué dans les hôpitaux depuis plusieurs années. Le 30 mars 2011 l'organisation patronale des hôpitaux privés à but non lucratif s'apprête à dénoncer la convention collective d'octobre 1951 pour réduire les acquis salariaux et mettre à mal les accords de Réduction du Temps de Travail de ce secteur. Une première manifestation à Nantes à l'appel de SUD et CGT a démontré la combattivité des salariés de ce secteur pour défendre la convention collective. Dans la foulée, les employeurs de la convention collective 1966 du secteur social et médico-social veulent s'attaquer aux congés d'ancienneté, à la RTT, aux grilles de salaires ... En effet, depuis 5 ans, grâce à l'action des **collectifs syndiqués et non syndiqués, soutenus par SUD**, la remise en cause de cette convention a été mise en échec, mais les employeurs entendent désormais passer en force !

La liste est longue des attaques incessantes que subissent les salariés de la santé et du social, du public et privé ! Il est temps de **regrouper les luttes** éparses, d'**agir tous ensemble** plutôt que chacun dans son coin, **d'agir unis** plutôt que divisés.

Cooper Bolbec : la mobilisation se construit, pour gagner

Nous reprenons ici des extraits d'un tract unitaire des syndicats SUD et CGT de l'entreprise. La mobilisation se construit, dans l'entreprise, dans les usines du secteur, au plan interprofessionnel...

Le 31 aout 2010 la direction annonçait la fermeture du site. **Nous rendre responsable de la surcapacité de production en nous privant de notre emploi, nous ne l'acceptons pas !** En délocalisant leur production au détriment des équipementiers et des sous-traitants vers les pays émergents, **ce sont les donneurs d'ordre Renault et PSA les responsables.** Pour « résoudre le problème », début 2009 fut créé le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles. PSA a contacté Cooper pour fusionner avec son fournisseur historique *La barre thomas* et le FMEA injecte 35 millions d'euros. Avec cette somme il est prévu de fermer le site sans que Cooper mette la main à la poche : **nos impôts paient nos licenciements ! ...** Nous avons mis la direction en garde, nous nous ne laisserons pas mettre dehors sans nous battre !

Suite aux irrégularités et insuffisances du Plan de Sauvegarde de l'Emploi, nous avons pris la décision de mettre Cooper au tribunal en cas de maintien de la procédure en l'état, et Cooper a préféré redémarrer la procédure. En contrepartie la direction a voulu connaître nos conditions et un engagement de notre part pour reprendre les discussions. **Cooper a décidé de nous virer sans y mettre les moyens, mais on n'est pas à brader !** Nous avons fait part de nos conditions, Cooper doit payer. Quelques jours plus tard la direction, verbalement, nous donnait son accord ; mais les paroles s'en vont, les écrits restent, **nous avons appris à être méfiants depuis que nous fréquentons ces gens là.** Contrairement à leur manière de pratiquer nous n'avons pas pris la direction en traître : nous leur avons envoyés un mail et un courrier recommandé concernant 3 points qui nous paraissent primordiaux : réunion de CCE avec consultation et avis sur les transferts des salarié-e-s dans la nouvelle société ; à l'issue de la création de celle-ci, les membres actuels du CCE mènent les négociations à terme ; engagement écrit des actionnaires sur nos revendications.

La direction a apporté un semblant de réponse concernant les deux premiers points mais pas pour le 3^{ème}. Pire, elle remet en cause une des clauses de nos revendications et pas une des moindres puisqu'il s'agit de l'enveloppe financière. La direction a eu l'indécence de nous dire que cela ne faisait pas partie des conditions d'un retour aux négociations. Preuve en est que la direction n'en a que faire de nous : nous ne sommes que des pions et le but est de nous discréditer et de nous endormir. En novembre, on voulait nous faire croire à un repreneur suédois : nous avons eu des informations sur ce fameux repreneur, il a déposé le bilan en 2009 ! **Sans engagement des actionnaires nous ne retournerons pas à la table des négociations !**

Lors du CCE les élus ont refusé de rendre un avis sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cela bloque la mise en place concrète de la procédure. La direction menaçait les élus de Vitry (« si ce n'est pas Bolbec qui ferme, il se peut que ce soit vous »), mais le chantage n'a pas fonctionné. **Au lendemain du CCE, les salarié-e-s ont décidé de débrayer (100 % de grévistes),** et un débrayage de soutien a eu lieu à l'usine de Lillebonne le vendredi après midi (blocage des camions). **L'intersyndicale tient sur les revendications de « non à la fermeture », « non aux suppressions d'emplois ».** Une mobilisation unitaire à l'échelle régionale, autour des sites directement impactés (Cooper, Sealynx) se construit. Un tract unitaire SUD/CGT a été diffusé à Renault Sandouville et Cooper. L'intersyndicale SUD/CGT de Cooper s'est adressée aux structures interprofessionnelles départementales pour qu'elles fassent aussi l'unité. C'est indispensable pour gagner !

MANIFESTE

SAF
USM
UNJAP
Syndicat de la Magistrature
snepap
La cgt pénitentiaire
UN SPJ
La cgt Justice PJJ
La cgt des Chefs de Service & Services pénitentiaires
sja
Justice Solidaires
USMA

Nous, Conseillers d'insertion et de Probation, Assistants de service social, Directeurs ou Chefs des Services pénitentiaires d'insertion et de Probation, Magistrats, Educateurs et Fonctionnaires du Ministère de la Justice, Avocats, tenons à faire part de notre stupefaction face à la mise en cause par le Président de la République et par notre ministre de tutelle, des fonctionnaires de Loire-Atlantique dans l'affaire de Pornic.

Nous accusons ces autorités publiques de tenter de faire porter la responsabilité de ce drame à des professionnels qui dénoncent depuis plusieurs mois un manque de moyens structurel, tout comme le font l'ensemble des services du Ministère de la Justice, pour assurer le suivi des personnes condamnées.

Nous accusons le pouvoir exécutif de faire preuve d'une invraisemblable démagogie en faisant croire que la carence dans la prise en charge d'une mise à l'épreuve prononcée pour un outrage à magistrat puisse avoir un lien déterminant avec la commission d'un crime aussi grave.

Nous accusons le chef de l'Etat de multiplier les formules mensongères tendant à faire croire que la récidive criminelle pourrait être purement et simplement éradiquée, alors que chacun sait qu'elle est un phénomène complexe dont la prévention, qui ne sera jamais la garantie absolue d'un « risque zéro », nécessite du temps et de la sérénité.

Nous accusons le gouvernement d'avoir gravement négligé la politique de prévention en la matière, en n'accordant pas aux services judiciaires et pénitentiaires les moyens, les outils et les budgets suffisants pour qu'ils exercent leurs missions dans des conditions satisfaisantes.

Nous accusons le ministère de la Justice d'avoir choisi d'amputer les budgets alloués au recrutement de personnels et au développement des partenariats qui permettaient pourtant la prise en compte individualisée des personnes placées sous main de justice.

Nous affirmons notre solidarité sans faille à l'égard de nos collègues du SPIP de Loire-Atlantique et du Tribunal de Grande Instance de Nantes qui ont travaillé avec les moyens dont ils disposaient, et qui avaient averti leur administration des difficultés auxquelles ils étaient confrontés.

Nous exigeons du ministre de la Justice qu'il rende publics les rapports dont il était destinataire au sujet de la situation nantaise, et qu'il n'engage pas de poursuites contre des professionnels qui ont dû subir une pénurie de moyens générée par un gouvernement qui, aujourd'hui, leur demande des comptes afin de faire oublier son éminente responsabilité.

Au-delà de cette affaire sans précédent, nous demandons à notre administration de nous permettre enfin de travailler dignement.

NOM	PRENOM	PROFESSION	VILLE

Quand la justice se révolte...



Négociations de la convention UNEDIC

Les discussions se poursuivent entre les organisations syndicales autorisées (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC) et le patronat. Et c'est ce dernier qui mène la danse, avec le soutien de certains syndicats. Si, avec les associations de chômeurs, nous ne parvenons pas rapidement à mobiliser, il en sortira de nouveaux reculs pour les plus précaires ! Avec les associations de chômeurs/ses, organisons là où c'est possible, des initiatives les 3 et 10 mars prochains, jours des prochaines négociations.